

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION**

**PROJET ÉCONOMIE BLEUE INCLUSIVE**

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**DP-CC-IBE-035**

**RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR la rÉalisation de l'audit des États FINANCIERS DU PROJET I-BE POUR LES PÉRIODES :**

* **8 DÉCEMBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023**
* **1ER OCTOBRE 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) deux financements destinés à couvrir le coût du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110 et Don CRI No 2000004604. Elle envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L’utilisation de fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Ce dernier, ainsi que ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE).

Cet audit a pour objectif de permettre à l’auditeur d’exprimer une opinion indiquant si les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l’entité déclarante au 30 septembre 2023, et les résultats de ses opérations et flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux principes du Système Comptable en vigueur en Haïti.

**Sur le plan spécifique**

L'auditeur doit :

1. Établir des états financiers couvrant la période du 08 décembre 2022 au 30 septembre 2023, les audits suivants sont attendus :

* 1er rapport : L’audit couvrira la période allant du 8 Décembre 2022 au 30 Septembre 2023.
* 2e rapport : Pour l’exercice allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

En outre, les informations particulières suivantes figureront dans les états financiers :

* Synthèse des demandes de retrait ;
* Sources et utilisations des fonds ;
* État du compte désigné et rapprochement ;
* Relevé des dépenses ;
* Rapports financiers intermédiaires (RFI).

La période de mise en œuvre de cette activité s’étend du mois d'octobre 2023 au mois de septembre 2024.

Le présent appel à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal Le Nouvelliste le lundi 14 et le mardi 15 août 2023.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leurs intérêts pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après <https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2023/12/20231208-dp-cc-ibe-035-modele-a-remplir-pour-manifestater-interet-audit.doc> et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles.

Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

* **Expérience générale**
* L’auditeur doit justifier une expérience d’au moins deux (2) mandats similaires au cours des cinq (5) dernières années conforme aux normes de l’ISA, en particulier aux normes internationales d’audit.
* **Expérience Spécifique**
* Une expérience dans l'audit des comptes de projets comparables en taille et en complexité à ceux de l’Entité en question ;
* Une expérience d’au moins trois (3) ans en matière d’audit de programmes et projets d'aide au développement financés par des institutions et/ou des donateurs nationaux et/ou internationaux au cours des cinq (5) années précédant la date limite de réception des propositions ;
* Au moins un (1) mandat en audit financier.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise (groupement d’entreprises) ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après [passation.marches@ute.gouv.ht](mailto:passation.marches@ute.gouv.ht) le **mercredi 20 décembre 2023** à 3h P.M. au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le **vendredi 22 décembre 2023**,3h pm.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet.

Elles devront être soumises à l’adresse électronique ci-après le **mercredi 27 décembre 2023** à 11h A.M. au plus tard.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances

À l’attention de : Jean-Mary M. GEORGES Junior

12-B, Rue Latortue, Musseau

HT 6140

Téléphone : 509-28 13 0290

ou

Courriel: [passation.marches@ute.gouv.ht](mailto:passation.marches@ute.gouv.ht)